

Compte rendu de la séance du vendredi 26 février 2016

Liste des membres présents : Christian CARRÈRE, Denise BOUBEKEUR, Adrien PONSOLLE, Sabine PUYDEBOIS, Pierrette ICART, Guillaume ROGALLE, Bernadette BACQUE-AMILHAT, Bernard CAU, Irène CAUBET, Pauline SOUQUET, Patricia MALLET, Laurent BARAT, Ludovic PENNETIER

membres absents excusés : Gilles GUYON, Eric SIMONLATSER

Secrétaire(s) de la séance : Bernadette BACQUE-AMILHAT

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu de la séance du 22 janvier 2016 ;
- projet leader collectage et exposition des "moniteurs d'ours et des américains de la vallée du Garbet" ;
- Régularisation foncière de la retenue d'eau destinée à l'alimentation en eau de la station de Guzet ;
- Contrats Emploi Avenir ;
- Questions diverses.

Compte-rendu précédente séance du conseil municipal:

Après lecture, le compte-rendu de la séance du 22 janvier 2016 est approuvé.

Délibérations du conseil:

projet leader espace des moniteurs d'ours et valorisation de la mémoire de la vallée du Garbet (DE 2016 005)

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le projet de valorisation de l'histoire de la Vallée du Garbet, grâce à l'aménagement d'un espace d'exposition permanente dédiée à l'épopée des moniteurs d'ours et des "américains" et de diffusion de la mémoire des habitants de la vallée du Garbet sauvegardée par la collecte de témoignages en langue occitane et la constitution d'images d'archives.

A ce projet, développé en collaboration avec la chargée du Patrimoine de la communauté des communes du canton d'Oust, s'associe l'association "Les amis d'Aulus et de la vallée du Garbet, initiatrice de la proposition de collectage.

L'opération s'articulera autour de 3 actions :

- la réalisation d'une étude par un architecte pour l'aménagement d'un local au rez-de-chaussée de la mairie afin d'y créer un espace muséal correspondant un ERP de 5° catégorie. L'étude comprendra les phases d'esquisse, d'avant-projet sommaire et d'avant-projet définitif, jusqu'au dépôt du permis de construire. Les travaux d'aménagement et de scénographie feront l'objet d'un second dossier de demande de subvention.
- la réalisation d'un documentaire en occitan gascon "*conda'm era vath deth Garbet (Raconte-moi la vallée du Garbet)*" d'une durée de 52 mn, qui s'inscrit dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine culturel matériel et immatériel de la commune. Il sera sous-titré en français et en occitan. Ce documentaire pourra être proposé, par extraits vidéo aux visiteurs de l'exposition des moniteurs d'Ours. Il sera disponible en DVD qui sera offert aux bibliothèques et médiathèques de l'Ariège, aux établissements scolaires et aux centres de

loisirs du Couserans. Les rushs de la collecte seront déposés aux Archives Départementales de l'Ariège pour contribuer à la constitution du fonds audiovisuel.

Ce documentaire sera réalisé à l'appui de prises de vue de divers sites, et d'entretiens audiovisuels d'une trentaine d'informateurs de la vallée du Garbet regroupant les communes d'Aulus-Les-Bains, Ercé, Oust et Ustou.

- L'acquisition des droits et le montage de deux petits films de 6 à 10 mn, basés sur les documents audiovisuels disponibles sur l'histoire des montreurs d'ours et des "Américains" : le film de reconstitution historique "L'orsalher" de Jean Fléchet, et le documentaire "La vallée des Montreurs d'ours" de Francis Fourcou. Une interface sera créée sur un écran tactile qui inclura le documentaire de collectage ainsi qu'un montage d'images d'archives (déjà réalisé) qui viendront enrichir le contenu de l'exposition permanente et l'expérience de visite.

Monsieur Le Maire précise que la Commune d'Ercé en assumerait la maîtrise d'ouvrage et que ce projet peut être présenté dans le cadre des fonds européens LEADER "tourisme et patrimoine".

Le plan de financement prévisionnel se présenterait ainsi :

Montant H.T. du projet : 20 839,17 €

• Subvention LEADER	48%	10 002,80 €
• Subvention Département	16%	3 334,27 €
• Subvention Etat Massif	16%	3 334,27 €
• Participation des communes partenaires	20%	4 167,83 €
Aulus-les-bains, Ercé, Oust et Ustou répartie comme suit :		
– commune d'Ercé	12,08 %	2517,83 €
– commune d'Aulus	2,64 %	550,00 €
– commune d'Oust	2,64 %	550,00 €
– commune d'Ustou	2,64 %	550,00 €

Où cet exposé, après délibération, le conseil municipal :

- accepte le projet proposé ;
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat (FNADT massif), du Département et des fonds LEADER
- sollicite la participation des communes partenaires tel que proposé dans le plan de financement prévisionnel
- Valide le plan de financement prévisionnel présenté ;
- donne pouvoir à Monsieur Le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

bail emphytéotique SM GUZET B 1453 (DE 2016 006)

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la demande formulée par le Syndicat Mixte de Guzet tendant à la régularisation foncière de la retenue de Gérard destinée à l'alimentation en eau de la station de Guzet.

En effet, la commune d'Ercé est propriétaire de la parcelle cadastrée section B n° 1453 sur le territoire de la commune d'Ustou, terrain impacté par les travaux relatifs à la retenue d'altitude de Gérard.

Un bail emphytéotique nous lie actuellement au Syndicat Mixte de Guzet jusqu'en 2036 pour les parcelles cadastrées section B n° 2252-2253-2254-2257-2258-2559 sur la commune d'Aulus-Les-Bains et B n° 1449 sur la commune d'Ustou.

Afin de régulariser la situation, monsieur Le Maire propose que la parcelle B n° 1453 soit mise à la disposition du Syndicat Mixte de Guzet par bail emphytéotique d'une durée de 20 ans, à titre gratuit en raison de l'intérêt général du projet.

Où cet exposé, après délibération, le conseil municipal :

- accepte la mise à disposition de la parcelle cadastrée section B n° 1453 par bail emphytéotique d'une durée de 20 ans, à titre gratuit, au profit du Syndicat Mixte de Guzet ;
- Charge Monsieur Le Maire de la rédaction du bail emphytéotique administratif ;
- donne pouvoir à Monsieur Adrien PONSOLLE, adjoint au maire, pour représenter la commune dans cette affaire.

Contrat Avenir - agent des services techniques (DE 2016 007)

Pour la présente délibération Monsieur Guillaume ROGALLE ne prend part ni au débat ni au vote.

Dans le cadre du dispositif de contrat d'avenir Monsieur Le Maire propose de créer un emploi dans les conditions ci-après.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de la Mission Locale ou de Pôle emploi pour le compte de l'Etat.

Monsieur Le Maire propose de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec l'Etat et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat peut-être renouvelé deux fois dans la limite de 24 mois sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et l'Etat.

Où cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal,

- DECIDE de créer un poste d'agent des services techniques dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.
- PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable deux fois dans la limite de 24 mois.
- PRECISE que le contrat de travail est fixé à 35 heures par semaine.
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire majoré de 3 % multiplié par le nombre d'heures de travail.
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en oeuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec la Mission Locale ou Pôle Emploi pour ce recrutement.
- PRECISE que notre collectivité bénéficiera d'une aide de l'Etat et du Conseil Général dans les conditions arrêtées dans le cadre de la convention avec La Mission Locale ou Pôle emploi, ainsi que de l'exonération des cotisations patronales.

Délibérations du conseil:

- Compteurs Linky : ERDF prévoit le déploiement de nouveaux compteurs qui déchargeraient des ondes nocives. Des collectifs se sont mobilisés pour informer la population contre ERDF qui veut les imposer.
- Eclairage public : une réflexion sera engagée par la commission éclairage public. la réunion est fixée au vendredi 11 mars à 18 h.
- Petit patrimoine : la barrière de la promenade est bien avancée, la croix de l'hospice est à refaire (prévisionnel 800 € HT).
- Fusion des intercommunalités : le travail est commencé. réflexion engagée sur "quelles compétences seront gardées par les communes ?".
- PLU : redémarrage au printemps

La séance est levée à 20 heures.

 Maire,
Ghislain CARRÈRE